

Liste des IA-IPR référents d'établissement et liste des secteurs d'accompagnement des IA-IPR

Instruction du 19 septembre 2024 relative à la liste des IA-IPR référents des collèges et lycées généraux et technologiques, publics et privés sous contrat, ainsi que la liste des secteurs d'accompagnement des IA-IPR

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Alexandra DEGRAEVE

Tél : 01 57 02 68 47

Mél : ce.buripr@ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des collèges et lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat,

S/C de Mesdames et Monsieur les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques et Mesdames et Messieurs les Directeurs des réseaux d'enseignement privé

Nous vous prions de trouver ci-joint la liste des IA-IPR référents des collèges et lycées généraux et technologiques, publics et privés sous contrat, ainsi que la liste des secteurs d'accompagnement des IA-IPR.

L'IA-IPR référent de votre établissement prendra contact avec vous prochainement afin d'avoir un premier échange sur les questions d'ordre pédagogique soulevées en cette rentrée dans votre établissement, il sera votre interlocuteur privilégié tout au long de l'année scolaire et pourra faire le lien avec les inspecteurs disciplinaires de votre secteur. En REP+, il fait partie du comité de pilotage du réseau.

L'IA-IPR référent apporte à l'établissement son expertise pédagogique dans des domaines tels que l'évaluation (projet d'évaluation au lycée, exploitation pédagogique des évaluations nationales, etc.), la mise en œuvre de différents dispositifs (devoirs faits, groupes en mathématiques et en français, remplacement de courte durée, etc.), le suivi de l'évaluation de l'établissement le cas échéant, mais également sur des préoccupations partagées au sein de l'établissement (prévention du harcèlement, développement des compétences à s'orienter, développement des compétences orales des élèves, etc.).

Son rôle est essentiel dans la dynamique de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » : l'établissement le consulte au cours de l'élaboration de son projet en amont du dépôt, avant la validation pour d'éventuels ajustements, ou encore en aval de la validation pour accompagner la mise en œuvre.

L'IA-IPR référent peut consulter l'établissement sur ces mêmes priorités, afin d'identifier des organisations, des pratiques, des innovations, qui pourraient être partagées et mutualisées au bénéfice des élèves.

Alexandra DEGRAEVE

Doyenne des IA-IPR